



DÉCISION D'ATTRIBUTION N°03/DA/CMOL/M/SG/2026
PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE
D'URGENCE N°02/AONO/CMOL/CIPM/2026 DU 06/04/2026 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE
CERTAINES ROUTES EN TERRE DANS L'ARRONDISSEMENT DE MOLOUNDOU, DÉPARTEMENT DE LA
BOUMBA ET NGOKO, RÉGION DE L'EST, RÉPARTIS EN TROIS (03) LOTS.

Maître D'ouvrage : Maire de la Commune de moloundou
Financement : BIP-2026 (MINTP)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOLOUNDOU

Vu la Constitution du Cameroun ;
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités territoriales Décentralisées ;
Vu La Loi N° 2025/012 du 17 décembre 2025, portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
Vu le décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;
Vu le décret n° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le décret N° 235 du 07 juin 1955 portant création de la Commune de Moloundou ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n°204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines ;
Vu l'Arrêté n°000188/A/MINDEVEL du 5 mars 2020 constatant l'élection de **Monsieur ALLO Jean Richard** comme Maire de la Commune de Moloundou et de ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 9 février 2020 ;
Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finance, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu la décision N°000119/CAB /MINMAP du 26 mars 2024 portant nominations des présidents des commissions internes de passations des marchés auprès de certaines communes et communes d'Arrondissement ;
Vu la décision N°10/DM/CMOL/M/SG/2025 du 1^{er} avril 2024 modifiant et complétant certaines dispositions de la décision municipale N°25/DM/CMOL/M/SG/2024 du 01/04/2024 constatant la composition de la commission interne de passation des marchés placée auprès de la commune de moloundou ;
Vu l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°02/AONO/CMOL/CIPM/2026 DU 06/04/2026 pour les travaux de réhabilitation de certaines routes en terre dans l'arrondissement de Moloundou, Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est, répartis en trois (03) lots ;
Vu le Procès-verbal de proposition d'attribution du 03 juillet 2026 ;
Vu le Budget Communal 2026 ;
Considérant les nécessités de service ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La Commande objet de l'Appel d'offres susvisé est attribuée à :

	N° LOT	SOUSMISSIONNAIRES	NOTE TECHNIQUE	Montant TTC	Montant HT	Rang
AONO N°02	Lot 1 (Kana – Malapa fleuve (7km))	ETS MOUSSA ET FRÈRES	43 oui sur 43 Soit 100%	50 000 000	41 928 721	1 ^{er}
	Lot 2 (Carrefour Picard – Campement Picard)	ETS MOUSSA ET FRÈRES	43 oui sur 43 Soit 100%	25 000 000	20 964 361	1 ^{er}
	Lot 3 (Carrefour Weti – Campement Weti)	ETS HUMBLE BUSINESS	41 oui sur 43 Soit 95,34%	25 000 000	20 964 361	1 ^{er}

Article 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera. /-

- Ampliations :**
➤ ARMPIEST ;
➤ DD-MINEPAT/BN ;
➤ DDMINMAP/BN ;
➤ SOPECAM ;
➤ Président CIPM Mol (pour info) ;
➤ SPDL/CMOL (pour archivage) ;
➤ Intéressé ;
➤ Archivé/Chrono

Fait à Moloundou, le
Le Maire (Autorité Contractante)



Allo Jean Richard

06 JUL 2026



COMMUNIQUÉ D'ATTRIBUTION N°03/CA/CMOL/M/SG/2026

Portant publication des résultats de l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°02/AONO/CMOL/CIPM/2026 DU 06/04/2026 pour les travaux de réhabilitation de certaines routes en terre dans l'arrondissement de Moloundou, Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est, répartis en trois (03) lots

Maître D'ouvrage : Maire de la Commune de Moloundou
Financement : BIP-2026 (MINTP)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOLOUNDOU

COMMUNIQUE :

Par *Décision d'Attribution N°03/DA/CMOL/M/SG/2026 du 06/07/2026*, l'appel d'offres ci-dessus citée en objet est attribué au soumissionnaire(s) ci-après :

	N° LOT	SOUSSIONNAIRE S	NOTE TECHNIQUE	Montant TTC	Montant HT	Rang
AONO N°02	Lot 1 (Kana – Malapa fleuve (7km))	ETS MOUSSA ET FRÈRES	43 oui sur 43 Soit 100%	50 000 000	41 928 721	1 ^{er}
	Lot 2 (Carrefour Picard – Campement Picard)	ETS MOUSSA ET FRÈRES	43 oui sur 43 Soit 100%	25 000 000	20 964 361	1 ^{er}
	Lot 3 (Carrefour Weti – Campement Weti)	ETS HUMBLE BUSINESS	41 oui sur 43 Soit 95,34%	25 000 000	20 964 361	1 ^{er}

Ledit/lesdits attributaire(s) ci-dessus est(sont) invité(s) à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Mairie de Moloundou (Secrétariat Général), pour l'établissement du projet de Lettre-Commande.

- Ampliations :
- ARMP/EST ;
 - DD-MINEPAT/BN ;
 - DDMINMAP/BN ;
 - SOPECAM ;
 - Président CIPM Mol (pour info) ;
 - SPD/CMOL (pour archivage) ;
 - Intéressé ;
 - Archive/Chrono

Fait à Moloundou, le 06 JUIL 2026

Le Maire (Autorité Contractante)



Allo Jean Richard